

Abidjan, le 06 Septembre 2021.

SOS BOULONNERIE
BP ABIDJAN

Objet : Propositions

- *Multirisque Professionnelle*
- *RC Professionnelle.*

Monsieur,

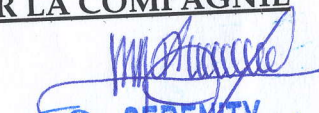
Nous accusons réception de votre demande de cotation et vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre compagnie.

Vous trouverez ci-joint, conformément aux éléments de réponses donnés à notre questionnaire notre meilleure offre pour la couverture du risque cité en objet.

En espérant que notre proposition retiendra votre attention et restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

POUR LA COMPAGNIE



SERENITY S.A
Directeur de la Production
01 BP 10244 Abidjan 01
Tél: 27 20 32 16 82 / 53 / Fax: 27 20 32 16 63
RCCM: CI-ABJ-2008-B-2864



PROPOSITION MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

PROSPECT : SOS BOULONNERIE

ACTIVITES : DISTRIBUTION DE FOURNITURES INDUSTRIELLES

TABLEAUX DE GARANTIES

DESIGNATIONS	CAPITAUX EN F CFA	FRANCHISES
<u>A- INCENDIE-EXPLOSION ET GARANTIES ASSIMILEES</u>		N
Risques locatifs	198 000 000	
Matériel d'exploitation	350 000	
Mobilier, matériel de bureau	2 000 000	
Matériel informatique	3 000 000	
Stock de marchandises	70 000 000	E
Privation de jouissance	13 200 000	
Recours des Voisins et des Tiers.....	100 000 000	
Frais de déblais et de démolition.....	} 5% de l'indemnité sur bâtiments et contenu	A
Frais de déplacement et remplacement		
Frais de mise en conformité		
Pertes indirectes.....	10% de l'indemnité sur bâtiments et contenu	N
Honoraires d'expert.....	Selon Barème ANECI	T
Explosions, foudre, chute d'appareils de navigation aérienne, choc de véhicules terrestres.....	100% des capitaux ci-dessus assurés	
<u>B-DOMMAGES ELECTRIQUES</u> (Appareils électriques / électroniques dont la puissance est inférieure à 1 000 KVA)		
Dommages directs.....	Au 1er risque de 2 000 000	10% du sinistre Min :100 000

<u>C-PERTE D'EXPLOITATION APRES INCENDIE</u>		
Perte de Marge Brute (Ajustabilité de 20% compris).....	216 000 000	5 jours ouvrés de marge brute
Assiette de prime	180 000 000	
<u>D-DEGATS DES EAUX</u> (Sous peine de non garantie, les marchandises doivent être entreposées sur des palettes à au moins dix (10) centimètres du sol)		
Dommages directs	7 500 000	10% du sinistre Mini 250 000
Frais de recherches des fuites	Compris dans le capital ci-dessus	Néant
<u>E-VOL PAR EFFRACTION (y compris hold-up)</u>		
Matériel et mobilier de bureau	4 000 000	10% du sinistre Mini 250 000 Maxi 500 000
Détériorations mobilières et immobilières.....	500 000	Néant
<u>F-TOUS RISQUES INFORMATIQUES</u>		
Dommages directs	3 000 000	10% du sinistre Mini 150 000
Frais de reconstitution des médias	600 000	20 000
Frais supplémentaires	300 000	3 jours ouvrés

PRIME :

La prime nette est fixée à **379 611 F CFA** frais et taxes en sus soit **491 174 F CFA TTC**

NB : PROPOSITION SOUS RESERVE DE VISITE DE RISQUE

PROPOSITION RESPONSABILITE CIVILE

DECLARATION DU CLIENT

✓ **ACTIVITES** : DISTRIBUTION DE FOURNITURES INDUSTRIELLES

DESIGNATIONS	CAPITAUX en FCFA	FRANCHISES
1-RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
* Tous dommages confondus (Corporels, matériels et immatériels consécutifs y compris les dommages exceptionnels)	1 000 000 000 Par sinistre et par année d'assurance	NEANT
Dont		
-Dommages corporels	500 000 000	NEANT
-Dommages matériels et immatériels consécutifs	100 000 000	10% du sinistre Mini 100 000 Maxi 300 000
Dont :		
-Dommages résultant d'incendie hors locaux permanent de l'assuré	25 000 000	
-Dommages résultant des dégâts des eaux hors locaux permanents de l'assuré	15 000 000	
-Dommages aux biens confiés	5 000 000	10% du sinistre Min 250 000
-Vol par préposés	2 500 000	150 000
2- DEFENSE ET RECOURS	2 000 000 Par sinistre	NEANT

PRIME : Prime nette annuelle est fixée à 252 009 F CFA soit une prime TTC de 300 000 FCFA